AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-6-82985439

PUBLICATION PERIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES

CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES - VIENNE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

13, ROUTE DE LA FORET - BIARD - 86 000 POITIERS - TEL (49) 58 39 02



Vienne

BULLETIN N°3 du 19 MAI 1982

MALADIES DU FEUILLAGE ET DES EPIS

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables aux ROUILLES et à l'OIDIUM qui devraient se développer rapidement dans les semaines qui suivent.

En conséquence, la protection contre ces maladies doit être soigneusement assurée avec les produits les plus efficaces dans les parcelles menacées :surveiller particulièrement les variétés sensibles (Talent, Cocagne, Fidel ...).

Au contraire la forte sécheresse avait bloqué toute évolution des septorioses. Si la période orageuse est à nouveau favorable depuis le 15 Mai, les risques de dégâts restent faibles et une protection minimale est généralement suffisante : le recours à des produits très performants ne peut être envisagé que sur les parcelles tardives à forte densité de végétation, avec une bonne espérance de rendement.

POUR LE CHOIX DES PRODUITS, REPORTEZ-VOUS AU TABLEAU DE LA NOTE TECHNIQUE N° 5.

PUCERONS DE L'EPI

Il est à craindre que certaines zones connaissent des infestations analogues à celles de 1975. Observez vos parcelles : dès qu'un épi sur deux est infesté, le traitement est conseillé. Les traitements les plus rentables sont ceux réalisés entre l'épiaison et la pleine floraison. N'utiliser que les produits autorisés, non dangereux pour les abeilles.

A l'exception du Pirimor, la plupart des produits anti-pucerons assurent une protection minimale contre les cécidomyies à condition d'augmenter les doses (indication des firmes). Le fénitrothion est interdit à l'emploi en présence de pucerons.

N.B. : Consultez les répondeurs agrométéo (58.47.06) pour savoir si des vols de cécidomyies sont signalés.

Imprimé à la Station le 19 Mai 1982

Préc. Note : N° 2 du 15.4.82

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : R. GUILLEMENET - Inscription à la C.P.P.A.P. N° 1649 AD

P2